



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n° 179-2022

OBJET :

Maritima Music Tour
Campagne promotionnelle et
achat de places de concert
pour la population

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur **Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Madame et Messieurs,

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO
Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI
Fadéla AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT
Hatab JELASSI par Maryse RODDE
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas »
+ 2 « Miramas avec
vous »)

Objet : Maritima Music Tour – Campagne promotionnelle et achat de places de concert pour la population

Dans le cadre d'un partenariat avec la régie Halle d'Athlétisme pour l'organisation du Maritima Music Tour au stadium Miramas Métropole le mardi 27 septembre 2022, la Ville s'est proposée d'acquérir des places à distribuer gratuitement auprès de la population miramasséenne intéressée.

En contrepartie, la régie Halle d'Athlétisme s'est engagée à assurer et prendre en charge la campagne de communication mettant en avant la participation de la ville de Miramas sur cet événement par divers moyens (campagne radio et vidéos, logo de Miramas sur la communication officielle, passage sur les écrans avant et après le concert...)

Les 2060 places de concerts ainsi acquises par la Ville ont été distribuées à la population pour un montant total de 30 000 euros TTC.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge de cette action promotionnelle consistant en l'achat de places de concert du Maritima Music Tour sur le budget de la ville, et la distribution des places gratuites en direction de la population miramasséenne.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge de l'action promotionnelle consistant en l'achat de places de concert du Maritima Music Tour.
- **APPROUVE** la distribution des places gratuites de concert du Maritima Tour en direction de la population miramasséenne.
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

le : 21 octobre 2022

Le Maire
Acte signé le 13 octobre 2022

Frédéric VIGOUROUX